

Madame, Monsieur,

Les structures administratives créées pour traiter de la conservation de parcs me semblent bien lourdes et aller à l'encontre de l'idée même de protection de la nature : pour protéger la nature, il faut arrêter l'implantation humaine et non pas l'aménager. Dans le cas du Mont-Royal, je comprends bien la nécessité de continuer à permettre l'accès au lac, aux sentiers, et donc de rénover ou améliorer les développements précédents. Mais toute idée de construction, d'appropriation, d'utilisation de ce territoire par des groupes ou catégories de citoyens n'aura pour résultat que de diminuer encore la part de la nature dans un parc qui ne fait que rétrécir. Et plus le nombre de citoyens qui auront accès aux parcs augmentera, plus la vie de ces parcs sera en danger. S'il faut donner accès à la nature à plus de citoyens, alors il faut plus de parcs, il faut les agrandir, pas augmenter le nombre de visiteurs sur le même terrain. Quant à permettre l'agrandissement d'implantations existantes, la réponse devrait toujours être non, si l'on veut réellement préserver un minuscule coin de nature.

Cordialement

Alain COGNARD